



PRÉFECTURE DE L'EURE

FORMULAIRE DE DÉCLARATION D'UN FEU

Ce formulaire est à adresser à la mairie du lieu de réalisation du feu

- ☐ pour les feux de résidus de récolte, 48 heures minimum avant leur début (autorisation préalable du directeur départemental des territoires à obtenir)
- ☐ pour les feux de camp et festif, 10 jours minimum avant leur début

Nom, Prénom: Association des Habitants du Cavé

Adresse : 5.vie.de.la.Pommerai.e

Code postal : 27100 Commune : Val de TREuil

Téléphone/Fax: 0669914335 courriel : associationdeshabitantsducave@laposte.net

Lieu de réalisation du feu (commune, hameau...): Espace vert voie de la Pommerai.e à Val de Reuil le Cavé

Date(s) ou période de réalisation du feu : 20.juin.2026

Surface à brûler (pour les feux de résidus de récolte) :

Les conditions de réalisation du feu doivent être conformes à l'arrêté préfectoral portant réglementation des feux de plein air et prévention des incendies dans le département de l'Eure et à l'éventuel arrêté municipal applicable ainsi qu'aux prescriptions que le maire pourrait édicter.

fait à Val de Reuil

, le 24 Avril 2026

Signature (nom et prénom)

Mahboub Youssef

AVIS DU MAIRE

- ☒ Donne son accord à la réalisation du feu sous réserve de l'observation des prescriptions suivantes (le cas échéant) :
 - Périmètre de sécurité autour du feu par des barrières VAUBAN
 - Présence de fûts de 20L à 40L installées autour du feu.
 - Raccordement d'une lence incendie à la borne incendie.
 - Arrosage en amont du terrain.
 - Le bûcher aura une hauteur de 2.5 m maximum.
- ☐ Refuse la réalisation du feu aux motifs suivants :

date, nom-prénom, signature et cachet de la mairie

- ☒ Transmis au service départemental d'incendie et de secours le
(mail : ctachefsdesalle@sdis27.fr ; fax : 02-32-62-30-51) ; courrier : 8 rue du docteur Michel Baudoux, BP 613, 27006 EVREUX cedex).

22 MAI 2026



Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint au Maire,
Dominique LEGO